



L' ECHO des FINANCES

LE JOURNAL DU CDAS ET DU CHS

Comptes - rendus du CHS du 25 novembre 2009 et du CDAS du 24 novembre 2009

CHS

Une réunion plénière du Comité départemental interministériel d'hygiène et de sécurité s'est tenue le 25 novembre dernier. Cette réunion avait été demandée par les organisations syndicales.

Le point principal de l'ordre du jour concernait les travaux immobiliers. Les futures actions du groupe de travail permanent CHS constitué en juin 2009, en charge de traiter le thème de la souffrance au travail ont également été évoquées. L'administration en a profité pour faire la présentation du bilan des diagnostics amiante réalisés en 2007, exercice qui lui est imposé par l'administration centrale et qui n'avait pas été fait. Un développement sur ces points vous est proposé dans ce numéro de notre journal local.

En ouverture de séance, les représentants des organisations syndicales ont lu une déclaration commune unitaire, portant des exigences précises:

- sur la situation au regard de la présence d'amiante dans les bâtiments administratifs du département (et notamment ceux occupés par la DGFIP et concernés par des travaux dans le cadre de la mise en place des SIP).
- sur le montant des budgets prévisionnels de la DG destinés au financement des travaux de restructurations des services de la DGFIP.

Travaux immobiliers

Un point a été fait sur **les travaux en cours**:

TOULON

- ravalement de façades de l'HDI St-Bernard : il a été souligné le défaut de nettoyage des volets roulants,
- projet de ré aménagement de l'HDI St – Bernard et de la Cité Rue de Lorgues dans le cadre de mise en place des SIP : l'aménageur d'espace a présenté un premier projet lors de la réunion administration / Organisations syndicales consacrée au « point d'étape mensuel sur les SIP » du lundi 30 novembre – une deuxième réunion du même type a eu lieu le 9 décembre. Un compte-rendu de ces réunions sera diffusé en parallèle.
- bilan acoustique des locaux de l'accueil commun de l'HDF: l'étude est faite, nous attendons les préconisations qui en découlent.

BRIGNOLES

- Comme à TOULON, l'acousticien a rendu son rapport; il y a des aménagements à faire : nous en connaissons les détails dans les prochains jours.
- L'administration a clairement fait savoir qu'elle envisageait de faire co-financer, voire financer en totalité les travaux d'amélioration acoustique par le budget du CHS.

Cette décision n'est pas acceptable : à diverses reprises, dans différentes instances, et avant même le début des travaux d'aménagement de l'accueil commun de BRIGNOLES, nous avons demandé à l'administration l'intervention d'un professionnel afin d'anticiper tout problème susceptible de mettre à mal les conditions de travail des agents. Ces travaux supplémentaires auraient ainsi pu être soit évités, soit pris en charge au même titre que l'ensemble des travaux, par la dotation budgétaire accordée par la DG pour la mise en place du SIP.

CUERS

- Une réunion préalable au début des travaux envisagés à la trésorerie aura lieu mais se tiendra à la trésorerie générale (et non sur site !!!).

ST – TROPEZ

- Le démarrage des travaux dépend de la mairie, maître d'ouvrage. Vraisemblablement, le sujet fâche!

Diagnostic amiante

Un groupe de travail national interministériel s'est tenu le 16/11/2009.

Les conclusions de ce groupe de travail préconisent le retrait total des surfaces amiantées dégradées. Le bilan des diagnostics effectués dans le Var en 2007 révèle des situations entrant dans le périmètre de ces préconisations (HDI Toulon – St – Bernard, Fréjus, Hyères et HDIF Toulon Vert-côteau). Les opérations de retrait sur ces sites seront mises en oeuvre par les représentants locaux de la DGFIP.

En revanche, le même diagnostic ne soulève pas de problème particulier au regard du risque amiante dans les locaux de la cité administrative, rue de Lorgues – (pas de dégradations suffisantes relevées!). Les organisations syndicales ont fait remarquer que la réalité était bien différente aujourd'hui et que ce qui avait été relevé précédemment n'était plus d'actualité, compte-tenu des nombreux travaux réalisés depuis dans le bâtiment (réaménagements – climatisation). Il suffit de

faire un tour des services pour se rendre compte de l'état dégradé des surfaces ! Sur la base de cet argument, une intervention de contrôle visuel de la situation a été obtenue. Le CHS va saisir la DPAEP (direction du personnel et de l'aménagement des espaces de travail), pour qu'elle fasse réaliser cette expertise. Pour notre part, nous avons décidé en intersyndicale de constituer un dossier photographique que nous transmettrons au DSF, au TPG, à l'inspecteur Hygiène et Sécurité et aux bureaux nationaux de nos fédérations respectives. Nous visons au travers de cette action la réactualisation de la situation au regard du risque amiante et la réalisation des travaux nécessaires.

Enfin, concernant ST-TROPEZ, un nouveau diagnostic a été effectué par le bureau VERITAS qui a rendu un rapport le 10/04/2009 (en lien avec le projet de travaux de rénovation et d'installation de climatisation). Il fait état de présence d'amiante :

- dans une conduite en fibro-ciment au local batterie situé au sous-sol,
- dans les dalles de sol en vinyl - amiante de tout l'immeuble,
- dans la colle utilisée pour fixer les dalles de sol (1 seul prélèvement opéré au 2ème étage, bureau 201 mais qui laisse penser qu'il y en a partout, car il n'y a pas de raison qu'on ait utilisé un autre type de colle ailleurs !). L'inspecteur du travail qui a étudié le dossier de réalisation des travaux a ordonné le retrait total des dalles et de la colle.

L'administration se retranche derrière le fait qu'elle n'est pas propriétaire des locaux, et donc pas responsable juridiquement et financièrement des travaux. Elle renvoie la balle dans le camp de la mairie. Nous n'en savons donc pas plus aujourd'hui sur ce qui va être fait mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'un désamiantage total est coûteux, et son exécution longue et fastidieuse (pour éviter le contact avec les particules des agents et ouvriers des entreprises).

CDAS

L'année sociale a commencé sous le signe de la colère dans notre département.

En effet, nous avons découvert avec stupeur, lors de la préparation de la première séance du CDAS, que le Budget d'Initiative Local 2008 s'était terminé par un excédent de 8 530 €, suite à l'annulation d'une sortie prévue en novembre dans le cadre des mercredis des enfants.

Compte tenu de ce solde positif et de la fongibilité des crédits instaurée par la LOLF, la délégation de l'action sociale avait procédé in extremis et sans prendre avis de l'ensemble des participants au CDAS, à un mouvement d'ordre interne de 4 177 € vers la restauration collective, juste avant la clôture des comptes. Restait 4 353 € qui furent restitués sans tambour ni trompette à la DPAEP !

En période de crise, alors que la même LOLF nous impose une réserve sur tous les budgets et donc sur celui de l'action sociale, à hauteur de 6%, comment justifier la non utilisation de 8 530 €, autrement que par l'incurie de la délégation de l'action sociale ?

Devant ce constat inacceptable, tous les représentants des personnels au CDAS se sont accordés pour souscrire une déclaration liminaire dénonçant ce fiasco et n'ont pas participé au conseil du 19 février en signe de protestation.

Cependant, lors de la deuxième convocation du CDAS, il nous a semblé évident que ni la délégation, ni le Président n'avaient pris la mesure de notre mécontentement et que nous étions repartis pour subir les errements et dysfonctionnements que nous avons dénoncés lors des précédents exercices, (utilisation du BIL non conforme, absence de communication, de concertation, d'anticipation...).

Il était également hors de question que le BIL 2009 s'achève sur un excédent dont les agents et leur famille ne verraient pas la couleur.

A cette fin, Solidaires aux Finances ainsi que la CGT ont demandé une audience au Président du CDAS. Cette audience qui s'est tenue en présence de la déléguée de l'action sociale le 24 mars a permis à vos représentants de dire à nouveau la gravité de la perte de 8 530 € sur le budget 2008 et

d'exiger le strict respect des règles de fonctionnement du CDAS.

En réponse, le Président s'est engagé à ce que les actions de la délégation de l'action sociale soient menées dans la plus grande transparence et en concertation avec les représentants des personnels.

Solidaires aux Finances a émis une proposition d'utilisation de ce crédit qui consistait dans l'achat anticipé de chèques cadeaux qui auraient été délivrés en 2010.

La délégation a écarté cette possibilité pour des raisons pratiques et a proposé de compléter la prestation de l'arbre de Noël de La Castille par des promenades en poneys ou en calèche dans le parc de la propriété, ce qui a été validé par le CDAS.

Sans réprouver ce choix, Solidaires aux Finances regrette que l'amélioration de la prestation « Arbre de Noël » ne profite qu'à une partie des enfants varois et compte agir en 2010 pour que les enfants de l'aire dracénoise connaissent autre chose que la sempiternelle séance de cinéma.

A ce titre, votre avis est important. Aussi, n'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions sur de nouvelles activités ou manifestations, quel que soit d'ailleurs le public concerné.

Vos représentants au CHS et au CDAS

CHS

TITULAIRES

Marc MARTINEZ

Filière
fiscale

SUPPLEANTS

Nelly GORON

Filière
fiscale

Christophe REYNAUD

Filière
fiscale

Patricia LOUIS

Filière
gestion
publique

CDAS

TITULAIRES

Noëlle BROUDIC

Filière
fiscale

SUPPLEANTS

Odile ROUXEL

Filière
fiscale

Patricia LOUIS

Filière
gestion
publique

Jean – Thierry LLINARES

Filière
fiscale